



**Convention individuelle  
Accompagnateur / Accompagnatrice  
en sciences et technologie  
à l'école primaire**



**Entre les soussignés,**

Ministère de l'éducation nationale, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Hérault, représenté par Mme  
La Directrice académique des services de l'Education Nationale de l'Hérault

représenté par M / Mme .....

en sa qualité d'Inspecteur / Inspectrice chargé(e) de la circonscription du 1<sup>er</sup> degré de .....,  
(ci-après désigné(e) IEN CCPD)

d'une part

et :

Monsieur / Madame / Mademoiselle : .....  
(ci-après désigné(e) « étudiant accompagnateur »)

Etudiant(e) inscrit(e) auprès de l'Etablissement d'Enseignement supérieur: .....  
sous couvert de son Directeur M / Mme .....

d'autre part

**il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Dans le cadre de son intervention, Monsieur / Madame / Mademoiselle .....  
est appelé(e) à exercer, pendant le temps scolaire et sous la responsabilité du Directeur certaines activités au sein de l'école de :  
.....

Lesdites activités relèvent d'une participation directe à l'action éducatrice et dans le projet d'école. En aucun cas les activités exercées  
ne sauraient se substituer à celles de l'enseignant.

A cet effet, les signataires passent la présente convention qui autorise cet exercice et en fixe également les conditions et modalités  
générales conformes aux dispositifs prévus pour l'accueil dans les classes des écoles primaires de l'académie de MONTPELLIER  
d'étudiants inscrits auprès de l'Université de Montpellier.

La présente convention est conclue pour l'accomplissement des activités définies par la charte d'accompagnement en science et  
technologie à l'école primaire (ASTEP) qui en constitue le cahier des charges. (document détaillé également soumis à signature)

**ARTICLE 2 : DUREE/ Nombre d'interventions**

La présente convention est conclue du ..... au ....., date à laquelle elle prendra automatiquement fin.

Les interventions prévues sont au maximum au nombre de .....

**ARTICLE 3 : HORAIRES**

Les horaires effectués dans le présent cadre conventionnel sont ceux de l'établissement d'accueil à savoir :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi de ..... à ..... et de ..... à .....

Mercredi de ..... à .....

Fait à ..... le .....

Pour  
La Directrice académique,  
l'IEN CCPD  
M/ Mme/ Mlle .....

Le Directeur d'école  
M/ Mme/ Mlle .....

L'étudiant accompagnateur  
M/ Mme/ Mlle .....

Pour  
le Président de l'UM  
M/ Mme/ Mlle .....